

Propositions de l'IA-DASEN de la Creuse

Suite aux groupes de travail des 23 janvier et 18 juin 2020, et au Groupe départemental de consultation et de suivi du 11 février, l'IA-DASEN a fait les propositions ci-dessous au CTSD du 2 juillet. Suite à un vote négatif, ces propositions doivent être retravaillées (tout en prenant en compte la circulaire du 25 août 2020) :

Axe 1 Mieux prendre en compte l'évolution des publics

- Travailler à une explicitation auprès des directeurs des statuts, rôles et prérogatives des différents intervenants dans le domaine des élèves à besoins particuliers (RASED, intervenants du médico-social hors Education nationale...). Sous la forme d'une plaquette synthétique décrivant les intervenants et leurs structures, ou de présentation des intervenants lors de réunions des directeurs.
- Préciser quel doit être le contact pour tous les cas d'enfants à besoins particuliers (le premier interlocuteur étant le secrétariat de la circonscription qui soumet le cas à l'IEN qui détermine avec son équipe le ou les interlocuteurs adaptés à la situation).

Axe 2 Favoriser l'accompagnement des carrières et l'intégration au poste

- Faire participer des directeurs expérimentés à la réflexion sur la formation des néo-directeurs, ainsi qu'à la formation continue des directeurs.

Axe 3 Relations avec les collectivités

- Inciter les collectivités à inscrire les élèves directement dans l'application *Onde*, comme cela se pratique déjà pour certaines d'entre elles.
- Clarifier le rôle des élus et des directeurs dans les prévisions d'effectifs.
- Rappeler aux élus qu'ils ne sont pas obligés d'inscrire les élèves qui ne sont pas de leur secteur, notamment quand les parents disposent d'une école dans leur commune, afin de limiter la mise en concurrence des écoles.
- Proposer une charte d'équipement à la collectivité, listant les matériels indispensables et les équipements nécessaires.
- L'IA-DASEN doit pouvoir se substituer au directeur quand la collectivité n'a pas mis en œuvre au-delà d'un certain délai les préconisations concernant la sécurité, ou si un danger sanitaire signalé perdure (faire évoluer le protocole collectivités territoriales du DUERP en rajoutant le PPMS).
- Mener une réflexion avec le Conseil Départemental sur la sécurisation de la transition entre l'école et le transporteur.

Axe 4 Organisation du travail et moyens

- Demander des évolutions de l'application Onde, notamment l'accès à des listes d'élèves par commune.
- Généraliser l'importation du LSU au niveau des collèges et rationaliser autant que possible l'usage d'*Affelnet 6°* et son interconnexion avec Onde.
- Dématérialiser les documents papiers à fournir pour les diverses démarches administratives et pédagogiques.
- Editer un calendrier prévisionnel des tâches du directeur.
- Améliorer le site départemental, notamment au niveau de l'accès aux documents officiels nécessaires au travail de directeur (classement, versions modifiables...), et mener une réflexion sur la possibilité de mutualiser certaines productions des écoles.
- Les réunions de directeurs organisées par les IEN pourraient avoir lieu sous la forme de Web-diffusions ouvertes à tous les personnels enseignants, ou alors bénéficier d'un compte-rendu envoyé directement à tous les PE.

Axe 5 Outiller la prévention et les acteurs

- Faire partager aux différents acteurs académiques la nécessité de réduire le nombre d'interlocuteurs pour les mails. Par exemple pour la pédagogie, la circonscription, et pour les aspects administratifs, la DSDEN.
- Accompagner les directeurs dans la rédaction du PPMS (par l'Assistant de Prévention ou l'EMS).

Axe 6 Clarifier le périmètre d'intervention des directeurs

- L'évaluation des AESH aura lieu par les IEN, ce qui n'exclut pas la possibilité que le directeur signale des difficultés récurrentes ou fasse part de sa satisfaction auprès de la circonscription.
- Eviter autant que possible de demander à un *chargé d'école* d'être tuteur d'un néo-directeur.
- Demander aux directeurs leur avis sur la présence d'un professeur stagiaire dans leur école.